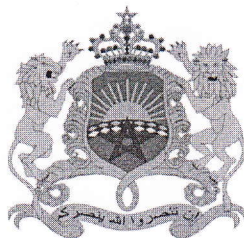


Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du Commerce et
des Nouvelles Technologies

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DDC/SRD



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة
والتكنولوجيات الحديثة

قطاع التجارة الخارجية

AVIS AUX IMPORTATEURS N° 06/13

Le Département du Commerce Extérieur porte à la connaissance des importateurs de papier en ramette A4, conformément à la Décision n°03/13 du 15 mars 2013, les importations du papier non couché ni enduit, utilisé pour l'écriture, l'impression ou à d'autres fins graphiques, d'un poids au mètre carré de 80gr/m², en feuilles de forme rectangulaire, à l'état non plié et dont un côté mesure 297 mm et l'autre mesure 210 mm (format A4), conditionné en ramette de 500 pages à 2.5 kg/ramette, dénommé « papier en ramette A4 », originaires du Portugal et relevant de la position douanière 4802.57.90.00, sont soumises, à compter du 18 mars 2013, à la procédure de surveillance des importations et ce pendant toute la durée de l'enquête antidumping sur les importations de papier en ramette A4 originaire du Portugal.

En conséquence, les engagements d'importation relatifs à l'importation de papier en ramette A4 originaire du Portugal doivent être préalablement visés par le Département du Commerce Extérieur (Direction de la Politique des Echanges Commerciaux - Division de la Réglementation et de la Facilitation Commerciale sise 1, Avenue Tadla Mabella- Rabat).

Le dossier à soumettre pour visa doit être constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- Le formulaire de de l'engagement d'importation dûment rempli en six (6) exemplaires domicilié ou pré-domicilié auprès de la banque de l'importateur. Ce formulaire est disponible auprès de la Direction de la Politique des Echanges Commerciaux et peut être téléchargé sur le site web du Département du Commerce Extérieur au lien : http://www.maroc-trade.gov.ma/ReglementationImportation/ProceduresDocumentsImportation/Formulaires/Formulaires/eng_imp.pdf;
- La facture pro forma en 5 exemplaires précisant la quantité exprimée en unités de mesures adéquates (poids), la valeur totale et le prix unitaire ;
- Une copie du Certificat d'immatriculation au Registre de Commerce ; et
- Une copie de l'Attestation d'inscription à la Taxe Professionnelle (Patente).

Par ailleurs, lors du dépôt d'un nouvel engagement d'importation pour visa, les importateurs doivent fournir au Département du Commerce Extérieur un état récapitulatif détaillé des opérations d'importations du papier en ramette A4 originaire du Portugal effectivement réalisées sous couvert de l'engagement d'importation précédent selon le modèle, ci-joint, accompagné de la copie de l'engagement en question comportant les imputations de l'Administration des douane et des copies des Déclarations Uniques des Marchandises (DUM) avec les factures correspondantes.



**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS D'IMPORTATIONS
EFFECTIVEMENT REALISEES SOUS COUVERT DE L'ENGAGEMENT
D'IMPORTATION N°..... DU.....**

N° DUM	Date	Poids	Valeur en DH	Exportateur
Total				

Je soussigné,, en ma qualité de de la société, déclare sur l'honneur que les données ci-dessus sont exactes.

Date, cachet et signature

